



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

Rectorat Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :
Henri DURAN
Tél : 04 73 99 33 27
Mél : henri.duran@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 13 mai 2021

Delphine PAILLER
Tél : 04 73 99 33 38
Mél : delphine.pailler@ac-clermont.fr

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
publics et privés préparant
au baccalauréat général et technologique

Division des Examens et Concours - DEC 1

Affaire suivie par :
Alexandre PARABERE
Tél : 04 73 99 34 25
Mél : alexandre.parabere@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Objet : Baccalauréat général - session 2021

Evaluation spécifique de contrôle continu pour les candidats scolarisés en section européenne

Evaluation spécifique pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante.

*Réf. : B.O.E.N spécial n°7 du 30 juillet 2020
Note de service MENE2019306N du 23 juillet 2020*

P.J.

- 1- Grille d'évaluation par compétences
- 2- Fichier bilan à transmettre aux IA-IPR dès la fin de la session
- 3- Fiche candidat

La présente circulaire a pour objet de vous apporter les informations utiles pour l'organisation de l'évaluation de l'épreuve de DNL dans les sections européennes.

1 – EVALUATION SPECIFIQUE DE SECTION EUROPEENNE

a) OBTENTION DE L'INDICATION SECTION EUROPEENNE

Pour obtenir l'indication section européenne sur le diplôme de baccalauréat, le candidat scolarisé dans une section européenne, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'évaluation commune de la langue vivante de la section de la classe de terminale ;

Pour la session 2021, suite à l'annulation de cette évaluation commune, cette note est remplacé par la moyenne annuelle du candidat dans la langue de la section européenne,

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.

b) NATURE DE L'EPREUVE

L'épreuve orale de langue spécifique, organisée par les recteurs d'académie pour les sections européennes, dure 20 minutes ; elle est précédée d'un temps égal de préparation.

Cette épreuve se déroule en deux parties, d'égale durée.

La première partie, conduite dans la langue de la section, prend appui sur un document (et éventuellement un document complémentaire) ou un support d'activités se rapportant à la discipline ou au champ disciplinaire dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère. La deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien, conduit dans la langue de la section, qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année, dans la discipline non linguistique et, de manière plus générale, dans le cadre de la section.

La note obtenue à l'épreuve orale compte pour 80% de la note globale. A celle-ci s'ajoute, pour une part de 20%, une note attribuée conjointement par le professeur de langue et le ou les professeurs de la ou les disciplines non linguistiques ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section. Cette note sanctionne le travail effectué en cours de l'année de terminale.

c) CALENDRIERS

Les épreuves se dérouleront dans les centres d'examen du 11 au 15 juin 2021.

d) EXAMINATEURS

L'évaluation est assurée par deux examinateurs ;

- Un professeur de langue vivante de la section européenne ;
- Un professeur de discipline non linguistique enseignant en langue vivante.

Ces deux professeurs ne peuvent pas évaluer leurs propres élèves de l'année en cours. Ils sont convoqués par la Division des Examens et Concours en accord avec les IA-IPR concernés.

e) SUPPORTS D'EVALUATION

1) Transmission aux établissements et aux enseignants

La banque de supports d'évaluation sera adressée par SEFIA bleu (envoi sécurisé) à l'adresse mèl du chef de centre (nom.prenom@ac-clermont.fr). Le chef de centre devra la télécharger sur le support de son choix.

2) Procédure d'utilisation

Le chef de centre imprime chaque support d'évaluation en 3 exemplaires (pour le jury et les candidats), en couleur si besoin et les place dans des pochettes. Il peut éventuellement consulter les enseignants de DNL des candidats pour effectuer une présélection des supports.

Les fichiers associés aux supports portant sur des documents sonores ou vidéos doivent être copiés sur une clé USB propre à chaque support et ne doivent en aucun cas être copiés sur les ordinateurs.

Ces supports d'évaluation et les documents associés sont confidentiels et ne doivent en aucun cas être utilisés lors de séances de DNL, y compris au cours des années suivantes.

L'ensemble des supports d'évaluation doit être récupéré auprès des candidats et des examinateurs à l'issue de l'épreuve et doit être détruit.

f) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1) Phase de préparation

Les examinateurs doivent arriver au centre d'examen une demi-heure avant le début des épreuves. Ils reçoivent les supports d'évaluation imprimés et les clés USB éventuellement associées, ainsi qu'un nombre suffisant de grilles d'évaluation (Annexe 1).

Les examinateurs donnent au candidat un support qu'ils choisissent en fonction de la liste des thèmes abordés dans l'année que le candidat transmet aux examinateurs le jour de l'épreuve. Si le sujet comporte un document sonore ou vidéo, ce dernier doit être donné au candidat sur une clé USB qui ne contiendra que les documents associés au support d'évaluation fourni. Les fichiers ne doivent en aucun cas être copiés sur les ordinateurs. Exceptionnellement, pour la session 2021, chaque candidat doit choisir un sujet entre deux proposés par les examinateurs (portant sur des thèmes différents).

Les examinateurs prennent en compte la disparité des horaires, des conditions d'enseignement et des filières des candidats. Ils ne forment pas de jugement ni de commentaires sur la liste ou les activités des candidats. En cas de liste très courte (notamment sans justification apportée par l'établissement), ils le signalent sur la grille de notation, le bordereau d'examen et la feuille de bilan.

Le candidat est mis en loge pour préparer sa présentation.

Il dispose d'un ordinateur équipé d'un casque audio et non-connecté à Internet (uniquement pour l'épreuve de SELO des élèves suivant une DNL Physique-Chimie).

2) Phase d'examen

Il s'agit d'une épreuve de communication en langue étrangère.

L'épreuve dure 20 minutes et est constituée de 2 parties de 10 minutes chacune.

- Première partie de l'épreuve : les examinateurs doivent laisser aux élèves le temps de terminer leur prise de parole en continu sans les interrompre. Ils n'interviennent ou relancent les candidats qu'à partir du moment où ils ont terminé ou sont clairement bloqués voire entièrement hors-sujet.
- Deuxième partie de l'épreuve : les examinateurs s'appuient sur les divers travaux, activités ou projets, mentionnés sur la liste du candidat pour lancer l'entretien. Dans l'éventualité où le candidat fournit un dossier, ils le consultent et échangent avec le candidat à son sujet.

Les examinateurs veilleront à bien récupérer les supports d'évaluation et les documents fournis au candidat à la fin de l'épreuve. En cas d'impossibilité, ils doivent le signaler au chef de centre.

3) Evaluation et remontée des notes

Cette évaluation spécifique, qui vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis par les candidats au baccalauréat scolarisés en section européenne ou de langue orientale, prend en compte :

- la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève,
- l'aptitude à analyser et à argumenter,
- la qualité de l'information et la culture du candidat, dans le domaine considéré,
- la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

Le niveau de langue visé lors de l'évaluation est le niveau B2 pour les LV1 et le niveau B1 pour les LV2.

Les examinateurs font preuve de neutralité et de bienveillance. Ils mènent une évaluation positive : le candidat doit se trouver en situation de tirer tout bénéfice de son investissement en section européenne.

Les examinateurs appliquent les critères de la grille d'évaluation fournie. La note est attribuée par les deux examinateurs en points entiers sur 20.

Les examinateurs complètent une grille d'évaluation par candidat et y reportent sa note ainsi qu'une appréciation littéraire détaillée et factuelle se fondant sur les compétences de la grille académique.

Les grilles sont remises au chef de centre à la fin de chaque journée d'évaluation et ont le statut de copies d'examen.

Les examinateurs complètent le fichier de bilan (Annexe 2) et l'adressent par voie électronique aux IA-IPR de la discipline et de la langue vivante concernées (coordonnées ci-après) dès la fin de la session.

Les notes sont reportées sur les bordereaux de notation transmis et sont saisies sur CYCLADES par les examinateurs.

2 – EVALUATION SPECIFIQUE DE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

a) CANDIDATS CONCERNES

Les candidats concernés par cette épreuve sont :

- Les élèves non-inscrits en section européenne qui suivent une discipline non linguistique
- Les élèves inscrits en section européenne, qui ont suivi au moins deux disciplines non linguistiques en terminale. Cette épreuve portera sur la ou les DNL non lié(s) à la section européenne, s'ils ont fait le choix de s'inscrire à cette épreuve.

b) OBTENTION DE L'INDICATION DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

Pour obtenir l'indication de discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL hors Selo) sur son diplôme de baccalauréat, le candidat doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité dans une discipline non linguistique.

Cette évaluation spécifique prend en compte :

- le résultat d'une interrogation orale en langue, qui a lieu à la même période que les autres évaluations communes de la classe de terminale, comptant pour 80 % de la note globale ;
- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans la discipline non linguistique au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est attribuée par le ou les professeur(s) de la ou les discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante et conjointement, sauf impossibilité, par un professeur de la langue vivante concernée.

c) NATURE DE L'EPREUVE

L'interrogation orale de langue, organisée par les recteurs d'académie pour la session 2021, dure 10 minutes ; elle est précédée d'un temps égal de préparation.

Elle s'appuie sur les différents contextes des enseignements reçus au cours du cycle terminal. Les ressources utilisées sont produites par le candidat et s'ancrent dans l'enseignement reçu en DNL au cours de l'année de terminale.

L'évaluation commence par une prise de parole en continu par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes pour donner la preuve qu'il sait rendre compte du ou des document(s) de manière précise et nuancée, qu'il sait en dégager les idées principales et les enjeux. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le ou les examinateur(s).

d) CALENDRIERS

Les épreuves se dérouleront aux mêmes dates et dans les mêmes centres que l'évaluation spécifique de section européenne.

e) EXAMINATEURS

L'évaluation est assurée par deux examinateurs ;

- Un professeur de langue vivante de la section européenne ;
- Un professeur de discipline non linguistique enseignant en langue vivante.

Ces deux professeurs ne peuvent pas évaluer leurs propres élèves de l'année en cours. Ils sont convoqués par la Division des Examens et Concours en accord avec les IA-IPR concernés.

f) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Les examinateurs reçoivent un nombre suffisant de grilles d'évaluation (Annexe 1).

1) Phase de préparation :

Ils choisissent un support d'évaluation parmi ceux présentés par le candidat avant sa mise en loge.

Les supports d'évaluations présentés par les candidats sont des documents de plusieurs natures possibles :

- Dans le cas de textes, il peut s'agir d'un extrait soit d'œuvre littéraire (nouvelle, roman, pièce de théâtre, poème, essai, etc.), soit de presse écrite (éditorial, analyse d'événements ou de faits de société, etc.), soit de documentation professionnelle d'entreprises et/ou d'autres organisations. Le ou les textes choisis, rédigés dans la langue de la section, ne doivent pas excéder une quinzaine de lignes au total (ligne s'entend au sens de 70 signes y compris les blancs et la ponctuation).
- Des documents statistiques ou iconographiques peuvent également servir de support.
- Pour la session 2021, aucun support sonore ou audiovisuel ne sera présenté par le candidat.

Le candidat est mis en loge pour préparer sa présentation. Aucun matériel spécifique n'est requis.

2) Evaluation et remontée des notes :

Cette évaluation spécifique, qui vise à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis par les candidats au baccalauréat scolarisés en section européenne ou de langue orientale, prend en compte :

- la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève,
- l'aptitude à analyser et à argumenter,
- la qualité de l'information et la culture du candidat, dans le domaine considéré,
- la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

Le niveau de langue visé lors de l'évaluation est le niveau B2 pour les LV1 et le niveau B1 pour les LV2.

Les examinateurs font preuve de neutralité et de bienveillance. Ils mènent une évaluation positive.

Les examinateurs appliquent les critères de la grille d'évaluation fournie. La note est attribuée par les deux examinateurs en points entiers sur 20.

Les examinateurs complètent une grille d'évaluation par candidat et y reportent sa note ainsi qu'une appréciation littéraire détaillée et factuelle se fondant sur les compétences de la grille académique.

Les grilles sont remises au chef de centre à la fin de chaque journée d'évaluation et ont le statut de copies d'examen.

Les examinateurs complètent le fichier de bilan (Annexe 2) et l'adressent par voie électronique aux IA-IPR de la discipline et de la langue vivante concernées (coordonnées ci-après) dès la fin de la session.

Les notes sont reportées sur les bordereaux de notation et sont saisies sur CYCLADES par les examinateurs.

3 – COORDONNEES DES IA-IPR PAR DISCIPLINE ET PAR LANGUE

Arts Plastiques	helene.Croisonnier@ac-clermont.fr
Economie-Gestion	catherine.chiffe@ac-clermont.fr gregoire.burgaud@ac-clermont.fr
Histoire- Géographie	marilyne.Farry@ac-clermont.fr
Mathématiques	jean-jacques.seitz@ac-clermont.fr
Physique-Chimie	delphine.paillet@ac-clermont.fr

SES	jean-yves.deler@ac-lyon.fr
STI	Jean-Claude.fricou@ac-clermont.fr
Sciences de l'ingénieur	yannick.Morice@ac-clermont.fr
SVT	florence.prost@ac-clermont.fr annabelle.restoy@ac-clermont.fr
Histoire des arts	helene.Croisonnier@ac-clermont.fr marilyne.Farry@ac-clermont.fr norbert.maisse@ac-clermont.fr
Philosophie	marie-laure.numa@ac-versailles.fr
Enseignement scientifique	delphine.pailler@ac-clermont.fr jean-jacques.seitz@ac-clermont.fr
STCS - ESAE	veronique.monmaron@ac-lyon.fr

Allemand	judith.nossent@ac-clermont.fr
Anglais	Henri.Duran@ac-clermont.fr
Espagnol	Jonathan.assie@ac-clermont.fr
Italien	elisabeth.linnet@ac-lyon.fr

Je vous invite à me faire part, le cas échéant, de toute difficulté que vous pourriez rencontrer pour l'application des dispositions qui précèdent.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,
La Cheffe de division des examens et concours

Anne-Catherine HARNOIS